

L'APOLLINAIROIS



Crédit photo : Courtoisie

La Municipalité investit 1,4 M\$ et le gouvernement du Québec nous a accordé une subvention de 2,2 M\$ pour un investissement total de 3,6 M\$ afin d'agrandir l'actuelle caserne qui est trop petite pour répondre adéquatement aux besoins de la Municipalité.

- Stationnement **interdit** dans les rues jusqu'au 1^{er} avril
- **Ordures et récupération pour la période des Fêtes : AUCUN CHANGEMENT**
 - Les bureaux municipal et mandataire de la SAAQ seront **fermés du 24 décembre au 4 janvier** inclusivement

Joyeuses Fêtes!

INDEX

2 : Mot du maire
3 : Le mot d'Urbain
4 : Bibliothèque – Avis public – Ordures et récupération
5 : Déneigement – Sapins de Noël – Fête des Neiges
6 : Recommandation hivernale – Dates de parution – Programmation loisirs
7 : Filles d'Isabelle – Locaux à louer – L'eau potable – Express vers Ste-Foy

8-9 : Entretien des patinoires extérieures au parc Terry-Fox
10 : L'Entraide – Fabrique de Ste-Élizabeth de Lotbinière
11 : L'Oasis de Lotbinière
12-14 : Procès-verbaux de novembre
14 : Regroupement des jeunes
15 : Coordonnées

Mot du maire

Les travaux d'agrandissement de notre caserne incendie avancent bien. Ceux-ci devaient se terminer au mois d'août 2021, mais comme nous avons réussi à relocaliser temporairement les effectifs à notre garage municipal, nous prévoyons que les travaux se termineront au mois d'avril 2021. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de souligner le début des travaux avec notre députée provinciale, madame Isabelle Lecours.

Dans le cadre de l'entente conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour son programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier, notre municipalité recevra 30 000 \$ par année, qui s'ajoute au 20 000 \$ investi par la Municipalité. Il s'agit d'une entente triennale 2021-2023 pour un investissement total de 90 000 \$ du MCC et de 60 000 \$ pour la Municipalité. Les modalités du programme sont à venir.

Comme je le répète depuis le mois de mars, je vous demande de continuer à respecter les recommandations de la santé publique en ce qui concerne la COVID-19. Ceci nous permet de garder nos enfants à l'école et de continuer à travailler malgré les contraintes. Nous souhaitons ainsi passer un Noël acceptable.

Avec l'hiver qui s'en vient, il est important de placer vos bacs de récupération et d'ordures dans votre entrée afin de ne pas nuire au déneigement des rues. Il est aussi important, lors des journées où il y a la collecte des 2 bacs, d'espacer ceux-ci d'environ 1 mètre pour en faciliter la cueillette. Nos employés gagneront un temps précieux.

Malgré la pandémie, certaines activités du service des loisirs sont disponibles. Nous sommes présentement en période d'inscription pour la session d'hiver. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour vous inscrire. Pour cela, il suffit de consulter le site Web de la Municipalité dans la section Loisirs et culture.

Comme vous le savez, les patinoires, les sentiers de ski et de marche ainsi que la glissade dépendent de la température. Surveillez notre site Web pour connaître les services ouverts. Certaines règles sanitaires pourront s'appliquer lors de leur ouverture.

Enfin, veuillez noter que la séance extraordinaire portant sur le budget aura lieu le 14 décembre à 19 h. Selon les règles sanitaires en vigueur à ce moment, celle-ci se fera en visioconférence ou en présence.

Votre conseil vous souhaite de joyeuses fêtes!

Votre maire,
Bernard Ouellet



LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis pour ENTREtenir, RÉPARER et RÉNOVER lorsque les travaux sont liés à l'entretien général d'une construction ou d'une partie de construction existante.

ATTENTION : Il ne faut pas que ces travaux modifient l'apparence extérieure, les dimensions, les superficies ou les grandeurs de pièces, la pente du toit, les ouvertures.

Exemples : Refaire une galerie ou un patio de mêmes dimensions, rénover une pièce de la maison sans changer les dimensions de celle-ci, remplacer le recouvrement de la toiture ou des murs par le même matériel, remplacer une porte ou une fenêtre par la même dimension et même matériel, etc.



Si votre propriété est située dans le noyau villageois (secteur patrimoine), en bordure de la route 273 dans le secteur urbain, dans les zones industrielles et commerciales, vous êtes soumis au PIIA et vous devrez faire une demande de permis pour tous les types de travaux.

L'exemption de l'obligation d'obtenir un permis de construction ne vous soustrait pas à l'obligation de se conformer à tous règlements s'appliquant.

Ho! Ho! Ho!



Types des demandes de permis et certificats	Octobre	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment principal	1	17
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	8
Autorisation – Abattage d'arbre	0	19
Autorisation – Changement d'usage	2	13
Autorisation – Déboisement	0	1
Autorisation – Déplacement ou déménagement	0	7
Autorisation – Démolition	0	12
Autorisation - Enseigne	0	6
Autorisation – Travaux en milieu riverain	0	2
Autre construction complémentaire	0	1
Branchement	7	66
Clôture et muret de soutènement	0	41
Construction bâtiment complémentaire	6	117
Construction bâtiment principal	10	82
Installation septique	4	35
Licence de chien	4	25
Patio –galerie- terrasse	0	47
Piscine	1	78
Puits	0	14
Transformation et réparation	10	89
Lotissement	1	16
Total	46	696

Vous avez des questions?

Faite le www.st-apolлинаire.com

ou communiquer avec nous au
418 881-3996

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, poste 224

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint, poste 235

Cathy Bergeron, directrice du service de l'urbanisme et directrice générale adjointe, poste 229

Joyeuses fêtes!

Votre ami, *Urbain Fleury*



DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au : www.st-apolлинаire.com

Sur l'icône

PERMIS EN LIGNE - URBANISME

ou encore par le biais de :



La bibliothèque « Au Jardin des livres » de Saint-Apollinaire vous informe...

CONCOURS DE NOËL

Le concours de Noël se termine le 16 décembre 2020.



Chaque personne qui emprunte des livres à la bibliothèque durant les heures d'ouverture aura un coupon de participation valide pour le tirage de la semaine.

****Prendre note qu'il est plus simple pour le personnel de la bibliothèque lorsque vous avez déjà fait parvenir une liste des livres que vous souhaitez emprunter par courriel ou téléphone.***

À chaque semaine, des livres à gagner pour les catégories suivantes :

- **Jeunesse** (3 ans à 6 ans)
- **Jeunes/ados** (7 ans à 17 ans)
- **Adultes** (18 ans et plus)

RAPPEL DE LA PROCÉDURE POUR LE SERVICE DE PRÊT SANS CONTACT

Le prêt sans contact est un service de ramassage au comptoir de prêt. Vous pouvez entrer à la bibliothèque et vous présenter au comptoir-prêt pour réclamer une réservation, comme un PEB par exemple. Aucun accès aux rayons ni au mobilier n'est permis.

Le plus simple est de faire une réservation des livres que vous souhaitez avoir!

RÉSERVATIONS : Consultez le catalogue sur le site web de la Municipalité pour y trouver des suggestions.

- Envoyez le titre et l'auteur des livres que vous souhaitez avoir ainsi que votre nom et numéro de téléphone à l'adresse courriel : bibliotheque@st-apollinaire.com
- Il est également possible d'effectuer vos réservations par téléphone au 418 881-3996, poste 250

CONGÉ DES FÊTES

Je vous rappelle que **la bibliothèque sera fermée du 20 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement**. Passez nous voir avant pour renouveler vos prêts ou faites-le en ligne à l'aide de votre NIP. Si vous ne le connaissez pas, nous pouvons vous le donner au comptoir de la bibliothèque.

RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE RESTREINTES

Mardi de 15 h 30 à 18 h 30 et mercredi de 13 h 30 à 16 h.

Si vous désirez passer chercher vos livres en dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous à l'avance avec le responsable par courriel ou par téléphone.

Je vous souhaite un Joyeux temps des Fêtes!

Marc-Olivier Laprise, Responsable



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil 2021

Avis est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020, une résolution sera adoptée afin d'établir les jours des séances du conseil, selon l'article 148 du Code municipal du Québec.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront le lundi, à la salle du conseil municipal et qui débiteront à 19 h 30.

11 janvier 2021	1 ^{er} février 2021
1 ^{er} mars 2021	12 avril 2021
3 mai 2021	7 juin 2021
5 juillet 2021	9 août 2021
13 septembre 2021	4 octobre 2021
1 ^{er} novembre 2021	6 décembre 2021

Donné à Saint-Apollinaire le 1^{er} décembre 2020.

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES



Il n'y aura **aucun changement** de journée pour le ramassage des ordures et de la récupération.

Les cueillettes auront lieu le même jour qu'à l'habitude.

Merci de votre collaboration!

DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT



Durant des opérations de déneigement, c'est votre responsabilité de vous assurer qu'aucun obstacle ne sera placé à proximité de la chaussée ou dans l'emprise de rue. Le propriétaire doit placer son bac de recyclage et son bac à ordures à une distance suffisamment éloignée de l'accotement et de la chaussée afin d'éviter tout dommage lors des opérations de déneigement.

La Municipalité et les entrepreneurs ne seront pas tenus responsables des dommages causés à tous obstacles tels que bac de recyclage, bac à ordures, boîte aux lettres, murets d'entrée, murs, bordures d'entrée, roches, piquets ou balises, lampadaires, abris d'auto et autres aménagements ou équipements **situés dans l'emprise de rue.**

Plusieurs citoyens ne sont pas conformes concernant l'emplacement des boîtes postales. Pour connaître les distances à respecter pour l'installation de votre boîte postale, communiquez avec la Municipalité.

Tout dommage aux équipements des entrepreneurs ou à autrui résultant de la présence d'obstacles dans l'emprise de rue pourrait faire l'objet de procédures judiciaires.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 1^{er} avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Pour terminer, nous tenons à vous rappeler qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais.

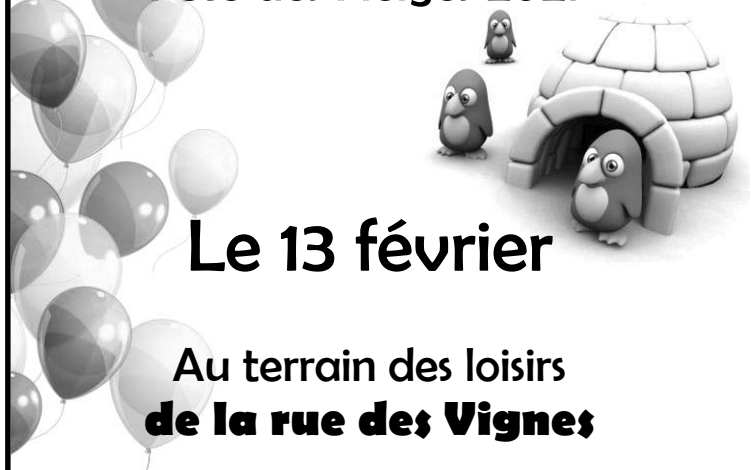
QUE FAIRE DE VOS SAPINS DE NOËL APRÈS LES FÊTES...



Vous pourrez disposer de vos sapins de Noël **à compter du 3 janvier, jusqu'au 9 janvier**, au garage municipal situé au 85, rue des Vignes.

Les sapins seront transformés en copeaux de bois pour être ensuite recyclés à des fins horticoles.

Ne manquez pas la Fête des Neiges 2021



Le 13 février

**Au terrain des loisirs
de la rue des Vignes**

**IL N'Y AURA PAS
DE PUBLICATION DE
L'APOLLINAIROIS EN JANVIER.**

**PROCHAINE PUBLICATION :
3 FÉVRIER 2020.**

RECOMMANDATIONS



DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, **du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Article 8 du règl. 278-97).



D'autre part, si le véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

NEIGE DANS LES RUES : STRICTEMENT INTERDIT

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais. (Règl. 482-2003).



PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.



PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété, tels que boîte aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

PARUTION DU JOURNAL POUR L'ANNÉE 2021

Pour l'année 2021, le journal sortira le 1^{er} mardi de chaque mois.

Journal de	Date de tombée	Dates de parution
JANVIER	PAS DE PARUTION	
FÉVRIER	15 janvier	2 février
MARS	12 février	2 mars
AVRIL	19 mars	6 avril
MAI	16 avril	4 mai
JUIN	14 mai	1 ^{er} juin
JUILLET	18 juin	6 juillet
AOÛT	PAS DE PARUTION	
SEPTEMBRE	20 août	7 septembre
OCTOBRE	17 septembre	5 octobre
NOVEMBRE	15 octobre	2 novembre
DÉCEMBRE	19 novembre	7 décembre

PROGRAMMATION FAMILIALE DES LOISIRS DE SAINT-APOLLINAIRE

DISPONIBLE EN LIGNE SEULEMENT



- ✓ Période d'inscription du 1^{er} au 31 décembre.
- ✓ Inscription en ligne pour les cours offerts par la Municipalité.
- ✓ Inscription directement aux professeurs pour les cours qui ne sont pas offerts par la Municipalité.

www.st-apollinaire.com
418 881-3996, poste 237

Filles d'Isabelle

Aider son prochain

Enfant, je n'étais pas une petite fille comme les autres. Plus je grandissais, plus j'étais convaincue avoir été mise au monde pour aider mon prochain. À l'école secondaire, j'ai joint plusieurs groupes d'entraide. Je démontrais une grande compassion pour les gens dans le besoin. J'ai commencé à faire du bénévolat en allant rendre visite à des personnes âgées souffrant de solitude. Cette soif d'aider son prochain m'a attirée vers les cercles de filles d'Isabelle. Cette envie de vouloir faire une différence.

Comme le bénévolat fait partie du quotidien des filles d'Isabelle, nous sommes toujours là pour aider son prochain, rendre visite aux personnes âgées, personnes seules qui vivent dans la solitude, plusieurs groupes d'entraide, œuvres de charité et nos belles églises.

En décembre, notre cercle soulignera son 56^e anniversaire de fondation. Notre cercle fût parrainé par le 484, d'Youville de Québec et sa première Régente a été Cécile Têtu.

Le temps des fêtes est proche, nous vous souhaitons de passer un beau temps des fêtes avec vos parents, enfants et amis.

Sur cette réflexion, nous continuons une action à la fois à aider son prochain...

Unité - Amitié - Charité



Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

2 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale :

Local 2 :	130 pi²	306.48 \$/mois
Local 5 :	212 pi²	499.79 \$/ mois

Pour information : 418 881-3996, poste 232.

L'EAU POTABLE en période hivernale...



Merci à tous les citoyens et citoyennes qui font des efforts afin d'économiser l'eau potable. Ne changez surtout pas vos habitudes... nous vous encourageons à continuer ainsi.

Il est aussi important d'économiser l'eau en période hivernale. Celle-ci est comparable à une période de canicule en été, car le niveau de la nappe phréatique est plus bas dû au gel qui empêche l'eau de s'infiltrer dans la terre.

En utilisant l'eau judicieusement, nous gaspillons moins, nous réduisons la demande faite au réseau de distribution pour assurer une eau en quantité et en qualité adéquates et une pression d'eau suffisante en cas d'incendie.

L'eau potable : une ressource épuisable, précieuse et coûteuse.

ÉCONOMISONS ENSEMBLE!

Express
vers **Sainte-Foy**

Horaire des FÊTES 2020

**DU 24 DÉCEMBRE
AU 4 JANVIER**
INCLUSIVEMENT

Sans transport :
24, 25, 28 et 31 décembre
1^{er} et 4 janvier

EN SEMAINE DE

**Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy**

DÉPART le matin :
Laurier-Station à
6 h 45 et 8 h 30

RETOUR le soir :
Sainte-Foy à
16 h 10 et 18 h 10



POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU
144, Principale, Saint-Apollinaire

**Joyeux temps
des FÊTES!**



www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

OFFRE D'EMPLOI

Entretien des patinoires extérieures au parc Terry-Fox Hiver 2020-2021

1. NATURE DU CONTRAT

Le service des loisirs et des sports de la Municipalité de Saint-Apollinaire est à la recherche d'une équipe d'entretien pour les glaces extérieures du parc Terry-Fox.

Les gens qui désirent soumissionner devront envoyer leur offre de service avant le **11 décembre 2020** à l'adresse suivante : dany.lamontagne@st-apolinaire.com.

Pour toutes questions, vous pouvez également communiquer avec M. Dany Lamontagne à la même adresse courriel.

Il sera de la responsabilité du soumissionnaire de trouver un autre employé pour l'accompagner lors des travaux.

L'entretien comprend, de manière non limitative :

- L'arrosage de la glace pour maintenir une qualité constante et le déblaiement de la neige sur les bords de bandes de la patinoire.



2. GÉNÉRALITÉS

Les travaux d'entretien de la patinoire extérieure consistent à :

- La préparation de la glace en ouverture de saison;
- L'arrosage de la glace;
- Le déneigement des bandes après le passage des déneigeuses;
- Remiser les buts selon les indications.

3. ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE

L'équipement et les outils suivants sont fournis par la Municipalité :

- Une resurfaceuse;
- L'essence;
- Les pelles;
- Un grattoir;
- Le boyau d'arrosage;
- Une équipe disponible sur appel pour souffler la neige.

4. HORAIRE DE TRAVAIL

La Municipalité tient à ce que l'entrepreneur procède avec diligence afin de respecter l'essence même du présent contrat.

- Les travaux du soumissionnaire devront se faire entre 16 h et 7 h du matin les jours de semaine;
- La fin de semaine, l'arrosage et le déblaiement de neige incombent au soumissionnaire;
- À cet effet, l'entrepreneur verra à affecter le personnel nécessaire à la bonne exécution des travaux s'il est lui-même dans l'impossibilité de le faire;
- Le contrat débutera le 16 décembre et prendra fin le 14 mars, si la température le permet.

5. QUALITÉS RECHERCHÉES

Le personnel doit être honnête, soucieux du détail, disponible, efficace et autonome.

6. ARROSAGE

Avant de procéder à l'arrosage de la patinoire, l'entrepreneur doit nettoyer complètement la surface glacée.

Une équipe de déneigeuse sera disponible pour enlever les surplus de neige.

Une fois la surface débarrassée de toute la neige, givre ou accumulation quelconque, l'entrepreneur doit arroser, par application successive, un maximum de 1/8 de pouce d'eau.

En aucun cas il ne sera permis d'inonder la surface en laissant le boyau couler librement ou en ouvrant le réduit au maximum.

Chaque mauvaise application sera sujette à une pénalité.

Pour la phase préparatoire, l'entrepreneur doit effectuer l'arrosage tous les jours où la température est inférieure à -5 degrés Celsius, de préférence tôt le matin, et ce, sans qu'il y ait précipitation de neige.

Une fois que la patinoire a atteint l'épaisseur souhaitée, le soumissionnaire doit entretenir la surface glacée avec la zamboni, et ce, tous les matins de fin de semaine. La semaine, le service de la voirie se chargera de la passer.

7. QUALITÉ DE LA GLACE

Les surfaces glacées doivent être uniformes, exemptes de rugosité, dépression ou bosse en tout temps pendant la durée du contrat. Dans le cas contraire, l'entrepreneur devra faire des arrosages supplémentaires afin de corriger la situation.

Après une période de dégel et dès la première journée où la température est redevenue propice (moins de zéro degré Celsius), toutes les surfaces glacées doivent être remises en condition.

8. DÉNEIGEMENT

Lors des chutes de neige de plus de 3 cm, le soumissionnaire doit faire appel à l'équipe de déneigement fournie par la Municipalité pour s'assurer que la patinoire soit déblayée et coordonner ses travaux d'arrosage.

9. ACCEPTATION DES TRAVAUX

L'entrepreneur a la responsabilité de l'exécution des travaux à la satisfaction du donneur d'ordre.

L'entrepreneur doit s'assurer que la glace est adéquate durant les heures d'ouverture de la patinoire, soit du lundi au dimanche de 8 h à 22 h (sauf lors de situation météorologique hors de contrôle).

La Municipalité suggère fortement de faire les travaux en équipe de deux pour ainsi éviter des blessures ou des accidents.

10. HONORAIRES

Le soumissionnaire est responsable de fournir le salaire horaire qu'il juge adéquat pour le travail à faire.

La Municipalité se donne le droit de négocier avec le soumissionnaire le taux horaire.

Le soumissionnaire fournira un rapport mensuel des heures travaillées par lui et ses employés et sera rémunéré une fois par mois.

Étant travailleurs autonomes, vous serez responsables de vos obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées.



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous arrivons vers la fin de cette année qui restera gravée dans notre mémoire. L'année 2020 nous a fait vivre toutes sortes d'émotions. Maintenant nous nous préparons pour un hiver incertain, mais malgré tous, nous sommes des Québécois et Québécoises qui en ont déjà vu des hivers!

C'est le temps de sortir nos décorations de Noël, nos vêtements et bottes d'hiver et de dire *je suis prêt pour l'année 2021, au revoir 2020!*

Notre boutique est remplie de vêtements d'hiver, de décorations et aussi toutes sortes de belles idées pour vous occuper. Venez nous voir et vous pourrez faire des découvertes. Nos bénévoles vous attendent!

Si vous avez du temps de disponible, passez nous voir pour faire un peu de bénévolat. Vous aurez du plaisir tout en aidant votre communauté.

Pour ceux et celles qui ont besoin de nous parce que vous avez un très faible revenu ou vous avez perdu votre emploi dû à la COVID, **la date limite pour les paniers de Noël est le 7 décembre**. Contactez-nous au 418 881-2179 ou passez nous voir au 9, rue Industrielle.

Joyeux Noël et Bonne année 2021.



À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

LE COMPOSTAGE...

BIENTÔT
CHEZ VOUS!



Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière Communauté de Saint-Apollinaire

Sollicitation pour la contribution volontaire annuelle (CVA)

Avec cette année particulière, nous avons retardé la campagne de sollicitation de la CVA. Actuellement, il devient urgent de recueillir les fonds nécessaires pour assurer la continuité des services offerts pour les citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Apollinaire.



La conservation du patrimoine correspond au développement durable, c'est un investissement et ça regarde tout le monde. Vous l'avez sans doute déjà visité, ce bâtiment est vaste et lumineux. Également, l'église de Saint-Apollinaire se démarque par sa prestance : elle est visible de l'autoroute 20 et est située au cœur du village. À ce jour, nous devons penser à donner d'autres services à la communauté tout en maintenant le lieu de culte. Vous serez consultés afin de concevoir un projet réaliste et significatif pour répondre aux besoins de la communauté.

En attendant une solution globale et satisfaisante, **tous les dons sont importants**. D'ailleurs, en octobre dernier, vous avez reçu par la poste une demande de dons pour la CVA. Avec cette contribution, vous recevrez un reçu d'impôt. Vous pouvez faire votre don par chèque à l'ordre de la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, en y indiquant « communauté de Saint-Apollinaire », par virement Interac, par débit préautorisé ou en argent. Vous pouvez aussi poster votre don ou le déposer directement au secrétariat.

En terminant, nous tenons à remercier du fond du cœur la Municipalité de Saint-Apollinaire pour les frais de poste. Aussi, nous remercions les Chevaliers de Colomb pour le paiement de la documentation ainsi qu'aux bénévoles qui ont pris le temps d'assembler les enveloppes et d'aller les poster. Votre soutien est important pour maintenir l'église ouverte.

Karine Lepage
Bénévole et membre du CCOL

Source de la photo : Page Facebook Le Québec à vol d'oiseaux, par Jean-Marie Fecteau



Communiqué de presse pour diffusion immédiate **« AGA 19-20 de l'Oasis; une année de réussite et de nouveaux administrateurs »**

St-Flavien le 11 novembre 2020 - C'est vendredi le 6 novembre dernier qu'avait lieu l'assemblée générale annuelle de L'Oasis, considérant le contexte de la pandémie des mesures d'assouplissements avaient été permises pour retarder la tenue de celle-ci. Vingt-sept personnes étaient réunies de façon virtuelle et quelques places étaient disponibles dans la ressource pour faciliter la participation de certains membres. Le bilan de l'année 2019-2020 a été présenté et celui-ci est positif pour la présidente sortante de l'organisme Hilda Guérard : « Avec près de 2350 passages dans la ressource; nos ateliers d'autogestion de l'anxiété et de l'estime de soi; notre implication dans le dossier de la pauvreté à travers plusieurs rencontres de partage; notre nomination comme finaliste au Gala d'excellence du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches pour notre programme d'intégration sociale et son projet nichoirs, nous pouvons affirmer que l'année a été une belle réussite ».

Un nouveau président et de nouveaux administrateurs

M. Gabriel Demers de St-Flavien, étudiant au Doctorat en psychologie, est le nouveau président de L'Oasis. Impliqué dans l'organisme depuis deux ans et demi, il est ravi de son nouveau rôle : « Je suis heureux de pouvoir contribuer de façon plus significative dans cet organisme qui me tient à cœur. Faire davantage rayonner la cause de la santé mentale dans ma communauté, c'est important pour moi. L'Oasis fait la différence dans la vie de beaucoup de gens, plus que jamais la santé mentale est un enjeu de société auquel il faut s'ouvrir. Prochainement, on réfléchira aux orientations de L'Oasis pour les années à venir, ce sera l'opportunité de se réajuster en tant qu'organisme, car la pandémie nous a amené de nouveaux constats et défis auxquels nous pouvons répondre. » Également, trois nouveaux administrateurs ont été élus et les membres du conseil d'administration leur souhaitent la bienvenue. Il s'agit de Mme Émilie René, Mme Sabrina Bédard et M. Claude Boucher, des personnes engagées et prêtes à s'impliquer pour la mission de L'Oasis. M. Christian Richard, M. Henri Thibodeau et Mme Julie Asselin restent en poste pour la prochaine année.



M. Gabriel Demers, le nouveau président de L'Oasis



Mme Hilda Guérard

Merci à notre ancienne présidente et aux administrateurs sortants

Madame Hilda Guérard, l'ancienne présidente, dont le mandat était non-renouvelable doit quitter ses fonctions. L'ensemble des membres de L'Oasis et le personnel désirent la remercier chaleureusement pour son implication exemplaire : « Hilda a su rassembler les membres et faire valoir la cause de la santé mentale. Sa simplicité, son rire et l'amour sincère qu'elle porte à l'organisme ont fait toute la différence pendant ses 6 années d'engagement. Elle a fait un travail remarquable » relate Édith Lambert, la directrice générale de L'Oasis. Nous remercions également, Mme Francine Boucher et André Auclair qui ont également terminé leur mandat.

Mission et services

L'Oasis est un groupe communautaire alternatif en santé mentale dans Lotbinière, dont la mission a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant ou ayant vécu une problématique de santé mentale, une période difficile ou un déséquilibre émotionnel. Malgré la Covid, les services et certaines activités sont toujours en place, n'hésitez pas à nous contacter pour davantage d'informations.

PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE

SÉANCE ORDINAIRE 2 NOVEMBRE 2020

PIIA ROUTE 273 – 360, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-660 pour la propriété située au 360, route 273;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait la demande pour modifier les portes de garage en façade du bâtiment principal par l'ajout de verre panoramique;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2020-660 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 10 À 16, RUE DU GEAI-BLEU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2020-659, 2020-661, 2020-662 et 2020-663 pour la propriété située au 10 à 16, rue du Geai-Bleu;

ATTENDU QUE le demandeur désire faire un projet intégré comprenant deux habitations unifamiliales jumelées sur la propriété;

ATTENDU QUE les plans de construction ainsi que le plan d'implantation et aménagement du terrain ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE le demandeur désire avoir le choix de construire deux habitations unifamiliales jumelées d'un étage ou une habitation unifamiliale jumelée d'un étage et une habitation unifamiliale jumelée de deux étages;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet intégré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé conditionnellement à ce que les deux immeubles s'agencent au niveau des matériaux de revêtements extérieurs et qu'ils aient le même nombre d'étages.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE POUR LES ZONES 194I ET 195I

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification au Règlement de zonage affectant les lots 4 802 995, 4 802 996, 5 524 498 à 5 524 500, du cadastre du Québec, pour les zones 194I et 195I, sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier le Règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'autoriser la classe d'usage C-3 (véhicules motorisés) ainsi que la classe d'usage C-12 (commerce particulier) pour couvrir les activités du demandeur, soit la vente et l'entreposage de véhicules usagés et accidentés;

ATTENDU QUE cette demande engendre également un changement au niveau du type d'entreposage pour permettre les véhicules qui ne sont pas en état de rouler dans la cour avant de la propriété;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De refuser la demande de modification au Règlement de zonage affectant les lots 4 802 995, 4 802 996, 5 524 498, 5 524 499 et 5 524 500, du cadastre du Québec, pour les zones 194I et 195I, sur la rue Industrielle, pour les motifs suivants :

- Saint-Apollinaire est la porte d'entrée de la MRC de Lotbinière, les usages avec peu ou sans impact visuel à partir de l'autoroute

Jean-Lesage sont privilégiés dans la réglementation d'urbanisme;

- Pour une telle superficie de terrain, le conseil privilégie plusieurs industries et commerces qui généreront plus de services à la population locale et plus d'emplois.

De transmettre une copie de la présente résolution au demandeur.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION D'UN NOM DE RUE

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité a nommé la rue du Diamant par la résolution 16604-07-2015;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble a été modifié en août 2019 et que la rue du Diamant sera finalement la continuité de la rue du Grenat qui est officialisée depuis le 1^{er} mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De remplacer la rue du Diamant identifiée par le lot 5 711 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, par la rue du Grenat.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 890-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 848-2018

ATTENDU QUE le Règlement no 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir doit être modifié en ce qui a trait au seuil maximum autorisé;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du Règlement no 848-2018, la Municipalité a inscrit le montant de 101 100 \$ comme seuil maximal et que ce montant doit être supprimé afin d'éviter de devoir modifier de nouveau le règlement dans le futur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2020, par Julie Rousseau, conseillère no 4 et qu'une

présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 890-2020 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR AMORCER LA RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-APOLLINAIRE ET SA TRANSFORMATION

ATTENDU QUE la Municipalité est partenaire et souhaite jouer un rôle de facilitateur dans le projet de requalification de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il est souhaitable qu'un comité ad hoc, regroupant des gens aux intérêts diversifiés et soucieux du bien commun, soit mis en place pour réaliser cette réflexion en lien avec la population;

ATTENDU QUE le mandat du comité de réflexion est d'étudier, d'analyser et de chiffrer les différentes solutions envisageables quant à l'avenir du bâtiment, de son parvis et de son espace vert, puis de partager le fruit de son travail à la population par une consultation citoyenne, à l'assemblée de fabrique de la paroisse, à son comité de consultation et d'orientation locale (CCOL), ainsi qu'au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Bernard Ouellet, maire et Jonathan Moreau, conseiller municipal, soient mandatés en tant que représentants du conseil municipal au sein du comité ad hoc, composé des personnes suivantes :

- Jonathan Bernard, Président du 127^e groupe Scout AGAPOGIL
- Monique Carrière, Présidente de l'Assemblée de Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière
- Caroline Daigle, copropriétaire de la Boîte à crème
- Solange Fortier, Présidente du cercle de Fermières
- Karine Lepage, CCOL
- François Martineau, Président du CCOL

- Lucie O'Neil, CCOL
- Roger Pomerleau, Chevaliers de Colomb
- Marie-France St-Laurent, conseillère en développement culturel, MRC de Lotbinière.

Que Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, soit mandatée pour participer à ces rencontres et fasse rapport au conseil municipal de l'état d'avancement du comité ad hoc après chaque rencontre.

Adopté à l'unanimité.

CESSION DU LOT 3 383 140 - RANG BOIS DE L'AIL

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la réfection du rang Bois-de-l'Ail en 1996 et que les propriétaires avaient accepté de céder des parcelles de terrains;

ATTENDU QUE certaines transactions n'ont pas été effectuées chez le notaire et qu'il y a eu réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer que le lot 3 383 140 du cadastre du Québec n'est plus du domaine public de la Municipalité de Saint-Apollinaire et de le céder à titre purement gratuit à *Entreprise Claude et Carol Leclerc SENC*.

Le conseil autorise le Maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Les frais de notaire seront assumés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

APPUI AU CPE JOLIBOIS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que 3500 places en garderie non subventionnées seront converties en places subventionnées;

ATTENDU QUE le Centre de la petite enfance Jolibois souhaite déposer un nouveau projet afin de construire une nouvelle installation de 78 places subventionnées;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des places en garderie;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer à l'objectif de réussite du développement de nouvelles places pour les parents dans un milieu de garde éducatif de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De maintenir l'appui au CPE Jolibois en offrant un terrain d'une superficie approximative de 18 000 pi² d'une valeur approximative de 162 000 \$.

Cette offre est conditionnelle à l'acceptation du projet soumis par le ministère de la Famille.

Le CPE assumera les frais de branchement aux services municipaux ainsi que tous les coûts excédentaires du projet.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2020-2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Martine Couture, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021.

De confirmer que Julie Rousseau est l'élue responsable des questions familiales.

Adopté à l'unanimité.

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE tous les 6 mois, un maire suppléant doit être nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Alexandre D'Amour, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que monsieur D'Amour soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Que le maire suppléant, Alexandre D'Amour, soit nommé pour siéger à la table de la MRC en l'absence du maire et qu'il agira comme substitut.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 9 NOVEMBRE 2020

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (RÉFECTION TRONÇON RUE PRINCIPALE)

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'étude géotechnique en ce qui a trait aux travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue de l'Église et la rue Côté;

ATTENDU QU'un seul prix a été reçu, soit Nvira, au montant de 24 413.15 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat à la compagnie Nvira pour l'étude géotechnique, consistant à réaliser 12 forages et la rédaction d'un rapport d'étude, pour la somme de 24 413.15 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

*Joyeuses
Fêtes*

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

DÉCEMBRE 2020

BONS COUPS DES JEUNES

- Excellente participation aux dernières activités en ligne ! Durant le mois d'octobre, 13 jeunes ont participé au Live du RMJQ pour la Semaine des MDJ, 9 jeunes à la boîte d'Halloween et 12 jeunes à la boîte Tie-Dye.
- Détox digitale (Semaine sans technologies) réalisée par les jeunes du 16 au 20 novembre.
- Des ateliers sur le cannabis ont été offerts dans chaque MDJ par le conférencier Yannick Côté durant le mois de novembre.

À VENIR

- Décembre : Calendrier de l'avent du RJL (surprises et activités au rendez-vous !)
- 12 décembre : Boîte d'activité «Maison en pain d'épice»
- 19 décembre au 3 janvier : RJL fermé
- Ouverture de nos MDJ les **21,22,28,29 décembre 2020.**

Toutes nos activités sont sujettes à changement selon les recommandations du gouvernement concernant la COVID-19



RJLOTBINIERE



RJLOTBINIERE



REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

WWW.RJLOTBINIERE.COM

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Télec. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Directeur des travaux publics : Renault Lepage



Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard

Bibliothèque



Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 16 h à 21 h
Mercredi : 9 h 30 à 16 h
Jeudi : 16 h à 21 h
Vendredi : 9 h 30 à 12 h
Samedi et dimanche : FERMÉ

Voir heures temporaires sur Facebook



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410



Directeur du service incendie : Martin Miller

NOUVEAU À SAINT-APOLLINAIRE



MON PROJET

Je m'appelle Méлина Laroche, je suis native de Laurier-Station, mais j'habite maintenant à Saint-Gilles. Il y a environ un an de cela, j'ai eu envie de faire une différence dans mes habitudes de consommation, mais je me suis rendu compte qu'il était difficile pour une personne de Lotbinière de faire ce changement en n'ayant pas accès à proximité à un magasin de ce type. Je me suis donc lancé dans la création d'un magasin de produits alimentaires et ménagers en vrac. Après plusieurs mois de travail, je peux enfin partager avec vous mon projet.



LA PELLE DU VRAC

Réutiliser - Récupérer - Recycler

346, route 273
Tél. : 418 433-0908

MAINTENANT OUVERT!

Passez nous voir à notre boutique, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Vous pourrez bientôt magasiner en ligne sur notre site web qui est présentement en construction. Suivez-nous sur

[facebook](#)

MON BUT

Vous offrir une gamme de produits accessibles, de bonne qualité et à un prix raisonnable. Je veux encourager les achats locaux et j'aimerais que vous vous sentiez à l'aise de venir vous informer sur le concept de l'achat en vrac et ainsi vous faire découvrir une nouvelle façon de vous approvisionner.

Je veux vous offrir un service personnalisé et je serai à l'écoute de vos besoins. C'est pourquoi j'ajusterai mes produits en fonction de vos demandes, dans la mesure du possible.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : ----- FERMÉ
Mardi : ----- 10 h à 20 h
Mercredi : ----- 10 h à 20 h
Jeudi : ----- 10 h à 20 h
Vendredi : ----- 10 h à 20 h
Samedi : ----- 9 h à 17 h
Dimanche : ----- FERMÉ



RÉUTILISER - RÉCUPÉRER - RECYCLER